
**Compte rendu du Conseil d'Administration
Du 27 mai 2024**

ETAIENT PRESENTS : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Amandine HENRIQUES présente l'onglet du CCAS sur le site de la Ville.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2024.

Le point est adopté à l'unanimité.

2 – Compte de Gestion de l'exercice 2023 - CCAS.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

3 – Compte administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat - CCAS

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT demande pourquoi les dépenses de fonctionnement sont réalisées qu'à 88%.

Madame Amandine HENRIQUES indique qu'en grande partie il s'agit de dépenses non réalisées sur la chapitre 012 charges du personnel, dû à la surestimation concernant le personnel du SAAD. L'estimation RH n'était pas au reflet de la réalité.

Ainsi que des charges à caractère général qui n'ont pas été réalisées en intégralité suite à la reprise de résultat importante sur le budget du CCAS.

Les éléments du chapitre 012 indiqués dans le BP 2024 correspondent à la réalité du terrain, ce qui explique la baisse de dépenses de personnel dans le BP 2024.

Madame Sylvie JACAMENT s'interroge sur la répartition des aides et la diminution de 83% sur l'aide à l'hébergement.

Madame Amandine HENRIQUES explique qu'à la suite d'un un péril imminent, beaucoup de nuitées d'hôtel avaient été prise en charge, car aucune convention avec la Ville n'était instaurée alors que le CCAS en dispose .

Madame Sylvie JACAMENT demande si la majeure partie des aides d'urgence sont versées en espèces.

Madame Amandine HENRIQUES confirme et indique qu'il y a beaucoup de demandes en espèces avec un plafond de 200€. La somme est attribuée en fonction de la situation, celle-ci est évaluée en

commission permanente qui a lieu deux fois par mois. Il peut y avoir des demandes en urgence et seule Christine PROVOST ou la directrice du CCAS peuvent donner leur accord.

Effectivement l'espèce permet de financer par exemple les timbres fiscaux pour les titres de séjour, les paiements de médicaments de rendez-vous médicaux dans le cadre des ruptures de droits, et également lorsque la famille a des enfants afin de subvenir aux besoins primaires.

Madame Sylvie JACAMENT se demande si les aides peuvent être attribuées à tous notamment aux étudiants.

Madame Amandine HENRIQUES explique que chaque collectivité a son propre règlement. Concernant notre CCAS les conditions sont :

- Un an minimum de présence sur la Ville,
- Être majeur,
- Être en situation régulière sur le territoire,
- Et une orientation d'un travailleur social.

Dès que l'on déclare un changement de résidence de pays pendant 6 mois les droits en France sont suspendus, afin de prétendre aux droits, il faut déclarer sa résidence principale en France.

Monsieur Felipe DO ESPIRITO SANTO demande si ça concerne que les pays de l'Union Européenne.

Madame Amandine HENRIQUES indique que cela concerne tous les pays.

Madame Sylvie JACAMENT demande comment les personnes font la demande pour les aides liées à l'énergie.

Madame Amandine HENRIQUES explique que le montant de 83 618€ est le montant attribué par le SIPPAREC en lien avec la géothermie que nous avons versé aux copropriétés. Le Département nous attribue dans le cadre du FSE une enveloppe 31 000€. Les personnes se présentant au CCAS peuvent constituer un dossier et ensuite la somme est versée directement à l'organisme. Une autre enveloppe de 5 500€ est attribué par le SIPPAREC également pour les aides liées à l'énergie. La somme de 78 000€ a été directement versée aux copropriétaires en décembre 2023 sur l'antériorité de la dotation de 2016 à 2021 et qui étaient les plus sollicités au vu de leur patrimoine sur la Ville. Un nouveau règlement va être proposé à un Conseil d'Administration sur lequel sera indiqué une aide auprès des particuliers locataires de bailleurs sociaux.

Madame Sylvie JACAMENT rebondit en indiquant que tous les particuliers n'ont pas de logement avec des bailleurs sociaux. L'aide est donc pointée vers certains locataires. Comment les demandes d'aides seront faites.

Madame Amandine HENRIQUES précise qu'à partir du moment où les locataires sont rosnéens, bénéficient de la géothermie et qu'ils répondent aux critères d'octroi de l'aide, ils pourront procéder à une demande après validation pour le conseil d'administration.

Le point est adopté à l'unanimité.

4 – Compte de gestion de l'exercice 2023 – Résidence autonomie Camille BARROY.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

5 – Compte administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat - Résidence autonomie Camille BARROY.

Madame Sylvie JACAMENT s'étonne de la baisse des dépenses et l'augmentation des recettes.

Madame Élodie BONNEFOY indique que c'est lié essentiellement au groupe 3, auparavant le propriétaire était la SEMRO et la redevance était plus importante, les emprunts ont été remboursés.

Madame Amandine HENRIQUES signale que les recettes ont augmenté et cela s'explique par la reprise de résultat sur BARROY qui était important à 200 007€ et la subvention du CCAS qui avait été versée.

Le point est adopté à l'unanimité.

6 – Compte de gestion de l'exercice 2023 – Résidence autonomie Ambroise CROIZAT.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

7 – Compte administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat - Résidence autonomie Ambroise CROIZAT.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT remarque que les dépenses ont augmentées d'environ 200 000€.

Madame Élodie BONNEFOY explique que le Groupe 1 concerne essentiellement l'électricité qui a augmenté du fait de l'inflation.

Le Groupe 2 correspond à la masse salariale qui a légèrement augmenté à la suite de la prise en compte de remboursements de charges de personnel d'un trimestre 2022 qui avait été rejeté par la TP.

Le Groupe 3 correspond au transfert de la lingerie suite à l'inspection du CIG. Celle-ci a dû être déplacée afin d'améliorer les conditions de travail de la lingère. Le déplacement a nécessité des travaux importants et l'achat d'électroménagers. La lingère a pu s'installer dans la nouvelle lingerie fin avril. Une décision modificative a été faite fin 2023 afin de transférer les crédits nécessaires soit 62 000€.

Madame Lucienne DARGERÉ souhaite savoir qui a formulé cette demande.

Madame Élodie BONNEFOY indique que c'est suite au passage du CIG.

Madame Sylvie JACAMENT remarque que les recettes sont presque à 450 000€.

Madame Amandine HENRIQUES indique que c'est suite à la subvention du CCAS qui a abondé le budget annexe afin de prendre en charge les travaux, les dépenses liées à l'énergie ainsi que les dépenses liées à la masse salariale.

En terme de recettes une mise à jour a été faite au niveau des encaissements au sein de la comptabilité. L'encaissement a été de plus de 12 mois, de décembre 2022 jusqu'à décembre 2023.

Madame Sylvie JACAMENT s'interroge sur le paiement régulier des résidents.

Madame Élodie BONNEFOY informe qu'il y a un décalage de deux mois entre le temps de rédiger les avis d'échéances, le paiement et l'encaissement sur la régie. Actuellement nous engageons toutes les dépenses et les recettes.

Madame Amandine HENRIQUES souligne que cela permet d'avoir une sincérité comptable.

Madame Sylvie JACAMENT demande s'il y a des impayés et comment cela se passe.

Madame Élodie BONNEFOY confirme et indique titrer auprès de la trésorerie qui se rapproche des payeurs.

Madame Emmanuelle ORTS intervient en indiquant que les recettes comptablement sont bien enregistrées dans les comptes du CCAS et par la suite c'est le trésor public qui se retourne vers les résidents et les familles ou organismes concernés.

Madame Élodie BONNEFOY indique qu'il peut y avoir des saisies sur les retraites sous un certain délai suite aux relances effectuées.

Madame Amandine HENRIQUES fait remarquer que dans les budgets il y a des dépenses prévues pour les admissions en non-valeur. Lorsque toute la procédure arrive à sa fin et que la TP n'a pas pu

recupérer la somme, c'est le CCAS qui rembourse. Cela arrive même si les dossiers sont étudiés à l'inscription. Les impayés concernent également le portage de repas et le SAAD.

Le point est adopté à l'unanimité.

8 – Compte de gestion de l'exercice 2023 – Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

9 – Compte administratif de l'exercice 2023 et affectation du – Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT s'interroge sur l'augmentation des dépenses de 21%, celles-ci sont-elles liées au personnel.

Madame Élodie BONNEFOY stipule qu'il s'agit du groupe 2 et que c'est lié au point d'indice qui a augmenté et au SEGUR de la santé, les aides à domicile bénéficient au même titre que les aides-soignants du SSIAD du SEGUR de la santé et en 2023 on était sur une année complète. Le montant est de 183€ net par mois et par agent.

Le point est adopté à l'unanimité.

10 – Compte de gestion de l'exercice 2023 – Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

11 – Compte administratif de l'exercice 2023 et affectation du – Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT fait remarquer qu'il y a une diminution des dépenses.

Madame Élodie BONNEFOY confirme qu'il s'agit toujours du Groupe 2, la masse salariale. En 2023, 3 postes vacants sur toute l'année. Les 3 ETP (infirmières) étaient pourvus toute l'année. Il y a des difficultés de recrutement auprès du SSIAD, dû au manque d'attractivité des métiers du soin. Les promotions dans les écoles sont remplies qu'à 50%.

Le point est adopté à l'unanimité.

12 – Décision Modificative n°1 résidence autonomie Camille BARROY

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

13 – Convention de partenariat entre l'UDCCAS de Seine-Saint-Denis, Solinum et le CCAS de Rosny-sous-Bois

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

14 – Avenant n°1 à la convention entre l'hôtel première classe de Rosny-sous-Bois et le CCAS de Rosny-sous-Bois

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT demande si avant de mettre des gens à l'hôtel, la ville ou le CCAS dispose de logements d'urgence.

Madame Amandine HENRIQUES confirme qu'il y a un logement d'urgence mais qu'il n'a pas vocation à mettre des personnes qui sont en difficultés, car il sera difficile de les reloger, ils demeurent à l'hôtel le temps de faire les démarches auprès du 115 (3 jours maximum) et des travailleurs sociaux.

Madame Sylvie JACAMENT demande sous quelles conditions peut-on bénéficier de l'appartement d'urgence et de quelle superficie est-il.

Madame Amandine HENRIQUES explique qu'il s'agit d'un F5 destiné aux personnes ayant subi un péril par exemple, un incendie.

Madame Sylvie JACAMENT se questionne sur les femmes battues, où vont elles.

Madame Amandine HENRIQUES explique que le 115 intervient rapidement sur ces situations, nous disposons également de conventions « un toit pour elle » qui sont sur tout le territoire et les associations comme SOS victimes disposent également d'hébergements.

Monsieur Charles MESA demande si la Ville de Rosny-sous-Bois a déjà pris en charge des hommes battus.

Madame Amandine HENRIQUES confirme que c'est arrivé une fois et que la prise en charge est plus compliquée. La personne a été prise en charge par le 115, installée dans un hôtel mais pas dans une structure adaptée qui sont souvent destinées aux femmes.

Madame Sylvie JACAMENT fait remarquer qu'il y a des tarifs saison haute et saison basse sur la convention.

Madame Amandine HENRIQUES fait également remarquer que les tarifs ont été négociés et qu'il n'y a pas de taxe de séjour.

Le point est adopté à l'unanimité.

15 – Convention de partenariat entre le club Jean Pierre TIMBAUD et l'Institut Médico-Educatif de Rosny-sous-Bois

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT demande si la convention n'existait-elle pas.

Madame Amandine HENRIQUES mentionne que le club n'en disposait pas mais ils en ont une avec la FAN.

Madame Sylvie JACAMENT demande si l'IME se rend dans les RPA.

Madame la Vice-Présidente répond par la négative.

Madame Amandine HENRIQUES indique que c'est à envisager par la suite. C'est un travail d'intégration, ils ont besoin de se sentir en sécurité, de connaître les seniors, ce qui peut être plus compliqué dans l'accompagnement des personnes. Contrairement au club où les seniors sont plus autonomes, plus dynamiques. Mais lorsque le groupe sera bien formé et qu'ils auront l'habitude des relations intergénérationnelles on pourra envisager de l'étendre aux RPA.

Le point est adopté à l'unanimité.

16 – Participations financières et conditions d'accès aux activités et services proposés aux seniors

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

17 – Approbation de la convention de partenariat HAD AP-HP et SSIAD

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT demande s'il est possible d'avoir un résumé.

Madame Élodie BONNEFOY indique qu'il s'agit de faciliter le partenariat entre l'HAD (hospitalisation à domicile) qui relève de l'AP-HP et le SSIAD. Pour un bon fonctionnement de l'accompagnement d'un patient avec les soins renforcés et éviter des ruptures de soins au retour à domicile.

Madame Sylvie JACAMENT demande à qui revient la charge financière et y a-t-il assez de personnel soignant.

Madame Élodie BONNEFOY indique qu'il s'agit de l'assurance maladie. Le personnel est celui de l'hôpital car il s'agit de soins particuliers avec un matériel spécifique.

Le point est adopté à l'unanimité.

18 – Créations d'emplois saisonniers.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT s'interroge sur le terme saisonnier.

Madame Amandine HENRIQUES explique qu'il s'agit d'emploi uniquement sur la période estivale, pour renforcer les équipes pendant les congés. Ce qui concerne principalement la restauration, les RPA et le SSIAD.

Concernant les recrutements pour le SSIAD, il y a des affiches sur les véhicules et des partenariats avec les écoles.

Monsieur Felipe DO ESPIRITO SANTO trouve judicieux de se tourner vers les écoles.

Le point est adopté à l'unanimité.

19 – Créations et suppressions de postes.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Élodie BONNEFOY confirme qu'il s'agit d'une création de poste qui a été sollicité lors des derniers arbitrages budgétaires et validé par l'adoption du BP 24 pour le service coordination gérontologique. Actuellement elles ne sont que 3.

Le point est adopté à l'unanimité.

20 – Questions diverses

Aucunes questions diverses.

Prochain Conseil d'Administration le jeudi 19 juin 2024 à 18h30.